

Difficultés Dans L'expression Du Temps: Entre Valeurs Temporelles Et Aspectuelles

BENMOUSSA Linda

Université Oran 2 - Algérie

benmoussa.linda@hotmail.fr

Résumé:

Nombreux sont les apprenants non-natifs-dans le contexte algérien-qui inscrits dans une classe de français langue étrangère rencontrent des difficultés quant à l'apprentissage du temps et les moyens de l'exprimer. Rattaché au verbe, l'enseignement des temps verbaux ou du système verbal français se focalise sur l'enseignement de la morphologie des verbes et est considéré comme une source d'échec chez les apprenants vu la complexité de ce système verbal et la multiplicité des temps verbaux ainsi que leurs valeurs temporelles et aspectuelles. Mis à part les erreurs morphosyntaxiques retrouvées de façon quasi-permanente dans les copies d'apprenants, nous avons constaté que ces mêmes apprenants peinent à employer la forme verbale adéquate au contexte énonciatif lorsqu'ils produisent leurs productions écrites. Cette constatation nous a conduite à nous interroger sur l'origine et les causes de cette incompétence grammaticale. Cet article a pour objectif d'identifier et de décrire les différents emplois impropres des temps verbaux et d'en examiner les causes en s'appuyant sur l'analyse d'un corpus constitué de productions écrites réalisées en temps réel lors d'une séance d'activités d'écriture par un groupe d'élèves de classes terminales (3AS). Les résultats obtenus ont montré que mis à part la multiplicité des valeurs aspectuelles des temps verbaux, la méconnaissance et la non intégration de certains éléments lexicaux comme la valeur intrinsèque du verbe appelée également l'aspect lexical du verbe, constituent une source d'échec pour l'acquisition du temps. Et les moyens grammaticaux sont certes par excellence ceux qui apportent le plus d'informations sur cette catégorie grammaticale qu'est « le temps » mais ils sont loin d'être les seuls d'autant plus qu'ils s'emploient rarement tous seuls dans un texte.

Mots clés : temps – tiroir verbal- valeur temporelle – valeur aspectuelle.

Abstract:

This paper examines in depth the reasons of the Algerian students' grammatical incompetence in the French language, especially when it comes to the use of the appropriate grammatical patterns in different contexts as well as their lack of mastery at the level of verb spelling, particularly in the cases of feminine and plural. It does this by drawing on a recurrent observation of the difficulties that the Algerian learners have encountered while learning the forms of French verbs and the contexts where they are supposed to use and apply these tenses, mainly in the session of written expression. The proposed study investigated written records of a 3rd year high school class. The obtained results suggested that the participants used different grammatical patterns to express inappropriate cases due to the fact that they could not distinguish the specificities and the appropriate uses of the tenses in a given context. In addition to that, the majority failed at integrating their prior knowledge about tenses and could not monitor the complexity of lexical changes, mainly the attribution of feminine and plural forms in the French language, which has constituted a challenge in mastering this language in its written form for the Algerian students.

Keywords: time – tenses - grammatical Patterns- grammatical use.

ملخص:

يعاني الكثير من التلاميذ الجزائريين من صعوبة تعام كيفية التعبير عن الزمن بالفرنسية (لغة اجنبية) اذ ان التركيز على تدريس مورفولوجيا الفعل يعتبر مصدرا لفشل المتعلمين نظرا لتعقيد هذا النظام اللفظي وتعدد تصاريف الفعل فضلا عن قيمها الزمنية والقيم الجانبية. وبصرف النظر عن الأخطاء التركيبية النحوية التي لا تكاد تخلو منها كتابات التلاميذ فإننا لاحظنا أن هؤلاء المتعلمين يجدون صعوبة في استخدام الشكل اللفظي المناسب للسياق المنطوق في التعبير الكتابي؛ وأدت هذه الملاحظة إلى التشكيك في أصل وأسباب عدم الكفاءة النحوية التي يعانون منها. يهدف هذا البحث إلى تعريف ووصف مختلف الاستخدامات الخاطئة لأزمنة الفعل في اللغة الفرنسية ودراسة أسبابها استنادا إلى تحليل عينة مكونة من مجموعة أوراق التعبير الكتابي المحررة في الوقت الحقيقي أثناء حصة من أنشطة الكتابة من قبل مجموعة من تلاميذ القسم النهائي (3). (AS) وأظهرت النتائج أنه بغض النظر عن تعدد قيم الفعل وتصور استخداماته فإن عدم ادماج بعض العناصر المعجمية، مثل القيمة الجوهرية للفعل أو ما يسمى الجانب المعجمي للفعل، هي مصدر إخفاق بالنسبة للتلاميذ. أما الوسائل النحوية فهي تزودنا بامتياز بمعظم المعلومات عن هذه الفئة النحوية "الزمن" لكنها بعيدة كل البعد عن كونها مصدر المعلومات الوحيد وخاصة أنها نادرا ما تستخدم وحدها في النص.

الكلمات المفتاحية : الزمن- أزمنة تصريف الفعل - القيمة الزمنية - القيمة الجوهرية

Introduction

Dans bon nombre de langues, le français y compris, le verbe est considéré comme le constituant ou l'élément central de la structuration de la phrase car exprimant des événements, des actions ou des états, il a souvent une fonction prédicative. Il trouve place dans le paradigme de la conjugaison et il est porteur de variations morphologiques indiquant le temps et l'aspect car c'est *est un sémantème qui implique et explique le temps* (Guillaume, 1964). A lui seul, conjugué, il nous renseigne non seulement sur le temps de l'action mais nous fournit également des informations sur la manière dont le sujet énonciateur envisage le déroulement de l'action dans sa durée et sa fréquence, autrement-dit, son aspect.

Avec autant de richesse en informations grammaticales, le système temporel du verbe français ne peut qu'être source de confusion et d'échec pour l'apprenant algérien ; un constat établi à partir des informations collectées au cours d'une décennie d'expérience professionnelle en tant qu'enseignante de français langue étrangère dans un lycée. Ce constat a porté notre attention sur l'incompétence grammaticale des apprenants particulièrement leur incapacité à employer le tiroir verbal adéquat au contexte énonciatif ; ceci nous a conduit à nous interroger sur les raisons qui pourraient permettre une telle conduite agrammaticale, c'est pourquoi, et par le biais de l'analyse des productions écrites des apprenants, nous avons cherché à identifier les difficultés qui entraveraient l'emploi adéquat des temps verbaux, également vérifier si les informations sur la valeur aspectuelle des temps verbaux seraient tout simplement à l'origine de ce déficit grammatical.

Trouver des réponses à ces questions nous permettrait de cerner nos pratiques pédagogiques et tenter de mieux comprendre les stratégies d'apprentissage déployées par nos apprenants. Elles permettraient également de vérifier si le choix du tiroir verbal serait, pour l'apprenant, dépendant de la valeur de base du verbe et si la valeur temporelle des événements ne serait pas prise en considération par ce même apprenant ce qui expliquerait, peut être les choix inadéquats des temps verbaux.

Le verbe : tentatives de définition

Durant ces soixante dernières années, le verbe a connu différentes définitions tant sur le plan sémantique que sur le plan morphologique. D'ailleurs, il a toujours été défini comme un *procès*. Toutefois, cette notion a suscité dans les années cinquante l'intérêt de plusieurs grammairiens tel que *Fourquet* (1950) qui à travers sa définition du verbe remet en cause cette notion de procès et indique que la sémantique du procès dépasse largement ou ne se limite guère au verbe *car l'action ou l'état qui forme le contenu sémantique d'un verbe peut également être évoqué par un nom ou adjectif* ; « *bombardement* » qui se trouve être un nom évoque la même représentation que « *ils bombardent* » : *le mot procès lui-même employé pour désigner un contenu spécifiquement verbal, se trouve être un nom.* » (Fourquet : 1950). Dans cette même perspective, *Grevisse* (1959), propose une définition du

verbe comme « procès » en le rattachant au « sujet », il le définit d'ailleurs comme exprimant essentiellement un procès ; ce terme de procès désigne alors la notion générale synthétisant les notions particulières d'action, d'existence, d'état, de devenir rapportée au sujet. Seulement, aucune de ces définitions ne semblent être pleinement satisfaisante. C'est ainsi que les travaux de *Guillaume* (1964) apparaissent et on y trouve une définition du verbe qui explique l'élément distinctif entre le procès rattaché au verbe et procès rattaché au nom : *le temps*. Pour *Guillaume*, Le verbe *est un sémantème qui implique et explique le temps*. Par temps impliqué, le grammairien désigne celui qui fait partie intégrante de sa substance, appelé par certains linguistes et l'auteur lui-même « *aspect* »; par le temps expliqué, il désigne le temps divisible en temps distincts : présent, passé, futur.

Jusqu'aux années soixante, toutes ces définitions ne se souciaient que de l'aspect sémantique du mot *verbe* comme unité distincte de sens, c'est alors que le linguiste *André Martinet* fait appel au « *lexème prédicatif* » pour définir le verbe comme l'élément irréductible d'un énoncé et dont la disparition perturbe et détruit le sens. Le lexème prédicatif est différent et caractérisé par sa capacité à se combiner avec trois modalités importantes : le mode, le temps et l'aspect (Mounin, 1974) et quelques années plus tard, d'autres définitions apparaissent dans des livres de grammaire scolaire où l'accent est mis sur le procès en tant que *mot de forme variable qui exprime une action faite par le sujet ou subie par le sujet ou qui indique un état du sujet. C'est le constituant essentiel du groupe verbal* (Dubois, 1997 : 89)

Il s'avère qu'aucune définition ne peut être pleinement satisfaisante (Charaudeau, 1994 : 28), mais les grammairiens s'accordent à pointer leur conviction sur un élément important : le verbe a une caractéristique exceptionnelle, celle d'être affecté par les marques de la conjugaison et celle de porter les marques du temps et de l'aspect. La notion de procès sera prise en compte comme synonyme du mot «verbe», faute de mieux.

Le verbe, entre temps et aspect

Le temps et l'aspect ont tous les deux la fonction d'encoder des caractéristiques temporelles d'un événement. En langue française, le temps et l'aspect sont difficiles à distinguer contrairement à d'autres langues (les langues slaves). Selon beaucoup de linguistes (Brunot, Guillaume, Damourette et Pichon, Wagner et Pichon, Imbs, Klum, etc), en langue française, une même forme verbale exprime à la fois le temps et l'aspect. L'indicatif présent (il pleut) par exemple exprime une action qui a lieu au moment de la parole (=valeur temporelle) et qui n'est pas achevée (=valeur aspectuelle). Par contre, le passé composé (il a plu) indique une action qui a eu lieu à un moment du passé (=valeur temporelle) et qui est achevée (= valeur aspectuelle).

Voilà pourquoi la catégorie de l'aspect a longtemps été dans la grammaire française occupée par celle du temps.

Comme le temps, l'aspect a fait l'objet de plusieurs recherches et la littérature sur sa définition et sa description est assez multiple. D'après les définitions de Dubois (1974), l'aspect est une catégorie grammaticale qui manifeste la représentation que se fait le sujet parlant ou le point de vue sous lequel le locuteur envisage l'action exprimée par le verbe, c'est-à-dire, la représentation de sa durée, son déroulement ou son achèvement (Cohen, 1989 :73).

Seulement cette vision de durée et d'achèvement portée au procès a déjà été développée par *Guillaume* (1951) qui a donné une place fondamentale à l'aspect en langue française en présentant l'opposition grammaticale entre temps simples et temps composés. D'après sa théorie, la distinction entre ces deux temps est d'ordre aspectuel car les temps simples expriment l'aspect imperfectif, inachevé indiquant l'action non-accomplie ou en cours d'accomplissement : « il travaille » et les temps composés expriment l'aspect perfectif, achevé indiquant l'action comme accomplie : « il a travaillé ». Cette distinction accompli / non-accompli basée sur la matérialisation morphologique des verbes (des données observables) est ce que les grammairiens dénomment *l'aspect grammatical* mais il n'est pas exclusivement exprimé par les morphèmes temporels ; à ce propos *Leeman-Bouix* (1994) explique que les verbes à l'infinitif et les participes pourtant dépourvus de marques temporelles expriment l'aspect accompli et non-accompli et propose comme exemple le verbe *dormir*. Hors contexte, *dormir* traduit la simple arrivée à la conscience d'une certaine idée verbale, mais *Dormant* dit plus, car il ajoute à ce concept élémentaire, l'idée du déroulement. Quant à *Dormi*, il suppose ce déroulement achevé (*Leeman-Bouix*, 1994 :48)

Il y'a d'un autre côté, une autre sorte d'aspect, liée au lexème verbal, à sa valeur intrinsèque d'ailleurs il suffit de prononcer un verbe comme « marcher » pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation (*Guillaume*, 1964 :47), Il s'agit d'une représentation interne et propre à lui (le verbe) du fait de sa définition, à savoir « exprimer un état, une action » ; le verbe comporte une image de temps puisque l'état ou l'action supposent un commencement, un déroulement et une fin » (*Leeman-Bouix*, 1994 : 51)

Afin d'explorer les valeurs aspectuelles des verbes, des procès, nombreux sont les grammairiens et linguistes qui ont entrepris des recherches dans ce domaine parmi eux *Vendler* (1976) et sa fameuse quadripartition : selon lui, les verbes peuvent exprimer quatre valeurs aspectuelles : état, activité, accomplissement et achèvement. Là encore, cette quadripartition est discutée par de nombreux grammairiens qui y insèrent les notions de « bornage » et « d'intervalles » des actions, des procès transformant un procès imperfectif, duratif en un procès perfectif. Considérons le lexème verbal *Vivre* exprimant l'imperfectif de par sa valeur intrinsèque ; conjugué au passé simple « *il vécut* » supposerait que l'action exprime un procès accompli, une action vue dans sa globalité et qui ne peut se prolonger.

La vision portée au procès – l'aspect- s'avère être exprimée également par d'autres catégories lexicales notamment les périphrases : « il se met à » exprime le début du procès alors que « il a cessé de » exprime la fin du procès.

La présence d'un adverbe temporel apporte une nouvelle vision aspectuelle au procès sans la prise en compte de la valeur intrinsèque du procès lui-même. Prenons l'exemple de « j'ai fini mon travail », dans cette phrase, le procès *ai fini* exprime un aspect accompli, achevé. Cet aspect se transformerait en aspect non-accompli par l'ajout de l'adverbe « bientôt » : *j'ai bientôt fini mon travail*.

Alors, à travers toutes ces définitions, nous nous résignons à dire que le temps et l'aspect vont de pair, *qui dit temps, dit aspect. Il y a une interdépendance inévitable* (Klum , 1961 : 71)

Corpus : conditions de collecte et critères de sélection

Notre corpus s'appuie sur une lecture approfondie et rigoureuse de textes exécutés par nos informateurs (des lycéens) durant une séance de production écrite inscrite dans le cadre de la deuxième séquence du premier projet du programme national des classes terminales à savoir *Le fait d'histoire*. Sur un ensemble de 114 copies, seules 88 ont fait l'objet d'une exploitation effective car elles seules correspondaient aux critères de sélection préétablis par nos soins afin de faciliter notre travail de recherche à priori l'unité du texte, une écriture lisible et sans ratures. L'évaluation des documents écrits nous a permis d'identifier et de répertorier les erreurs dans l'expression du temps à travers le processus d'écriture.

Protocole d'analyse du corpus

Pour mener à bien notre recherche, nous avons analysé notre corpus en passant par deux étapes de ce fait les copies des apprenants ont fait l'objet de deux analyses différentes.

Premier niveau d'analyse

Pour cette première étape de l'analyse, nous avons opté pour une approche fréquentielle qui nous a permis de répertorier dans chacune des 88 copies du corpus d'apprenants tous les verbes conjugués ayant une fonction prédicative et nous en avons recensé 692 verbes parmi lesquels 421 étaient employés de manière erronée. Etant donné que notre objectif n'était point d'analyser les erreurs morphosyntaxiques, nous nous y trouvions dans l'obligation de reclasser encore une fois les verbes recensés et nous n'avons gardé que les phrases comportant des verbes qui présentaient une inadéquation dans l'emploi du tiroir verbal dépendamment du contexte.

Second niveau d'analyse

Dans cette seconde étape, nous avons choisi de procéder à une analyse d'erreurs qui, sur un plan pédagogique et didactique, continue d'arborer un objectif vital pour notre discipline, à savoir développer l'enseignement/ apprentissage et apporter une contribution à l'enseignement des langues étrangères et les résultats qui en découlent ne peuvent qu'être avantageux comme l'indique Corder dans son article « *Que signifient les erreurs des apprenants ?* » en déclarant que pour l'enseignant, elle [l'analyse des erreurs] peut évaluer les progrès faits dans la connaissance de la langue chez l'apprenant et savoir ce qui reste à apprendre ; pour le chercheur, elle lui permet de savoir comment la langue cible est apprise et acquise, et, en plus, quelles sont les stratégies utilisées pour la maîtriser. Aussi, les erreurs permettent à l'apprenant de prouver ses hypothèses sur la langue qu'il apprend.

Notre étude n'a guère le but de comparer les connaissances grammaticales des apprenants à celles de leur langue maternelle ; il s'agit d'ôter le voile et de tenter de comprendre les stratégies adoptées par ceux-là dans leur propre système grammatical français, un système qu'ils ont développé tout au long de leur scolarité, autrement dit, leur propre interlangue ou leur grammaire transitoire - un système grammatical provisoire qu'ils développent à un moment donné de leur apprentissage et qui demeure remédiable et ajustable. Notre choix méthodologique n'est pas arbitraire car l'analyse du sous-système faciliterait l'explication du choix des tiroirs verbaux et *l'interprétation des valeurs aspectuelles se fera de manière corrélative car l'aspect lexical a une incidence sur l'interprétation de l'aspect grammatical et de sa plus ou moins bonne compatibilité avec le verbe.* (Leeman-bouix : 1994 :51)

L'usage impropre de quelques temps

L'imparfait

(1)*un groupe d'hommes, décidés et convaincus avaient ouvert le feu dans les montagnes des Aurès et ce feu durait sept ans et demi.

La situation décrite dans la phrase (1) représente un énoncé détaché du moment de l'énonciation démontrée par l'emploi des temps du passé à savoir l'imparfait et le plus-que-parfait. L'apprenant a choisi le tiroir verbal « plus-que-parfait » pour le procès « ouvrir » car il exprime le stade accompli du processus qui se trouve dans un présent détaché du moment de l'énonciation et en position d'antériorité par rapport au procès « durer ». Le procès « durer », quant à lui, il se trouve employé de manière inappropriée et inacceptable dans son cotexte. Il est vrai que l'imparfait comme temps du passé indique que l'action est en cours d'accomplissement, véhiculant un aspect perfectif, inaccompli explicitant la durée de l'action. Il traduit un procès en cours ou en train de se dérouler dans le passé sans qu'on voit ni le début ni la fin de cette action autrement dit ses bornes sont insaisissables et non fixes et il serait juste de penser qu'un verbe de caractère duratif comme « durer » qui porte en lui l'idée du

temps qui dure pourrait bien aller avec un temps perfectif comme l'imparfait d'ailleurs stratégie déployée et appliquée par l'apprenant dans cette phrase. Mais, il n'en est pas le cas. Tous les verbes à caractère duratif ne sont pas compatibles à des temps véhiculant l'aspect perfectif car le contexte dénote la vision du déroulement - l'aspect- que se fait le scripteur. En effet, le verbe « durer » malgré son appartenance à la classe des accomplissements, il exprime dans cette phrase une action accomplie, c'est un procès dont les limites ont été fixées à travers l'emploi du complément de temps « sept ans et demi » ce qui reviendrait à dire que l'imparfait ne peut être compatible avec cette expression temporelle. Dans ce cotexte, cet indicateur de temps a attribué au procès une vision globale de la durée qui a une fin en soi, l'action est vue dans son ensemble. Avec une telle vision, le verbe « durer » n'accepte plus comme tiroir verbal « l'imparfait ». D'autant plus que « le déclenchement du feu » dans un contexte de guerre ne peut être pris que dans un cadre global étant donné que l'action représente une occurrence singulière qui couvre l'intervalle tout entier. Il serait plus judicieux de le conjuguer au passé simple ou au passé composé car véhiculant un aspect accompli ils seraient parfaitement compatibles avec l'expression temporelle « sept ans et demi ». L'accompli ne va pas nécessairement avec un procès ponctuel mais il se déroule dans un intervalle fermé, borné, comme c'est le cas dans la phrase (1).

Le présent

(2) * Dans la nuit dernière, sur la route du retour, nous avons rencontrés des soldats français puis nous tuons ses soldats.

Dans la phrase (2), La situation décrite est présentée comme contemporaine à l'existence même de l'apprenant à travers l'utilisation de l'expression temporelle « la nuit dernière » et l'emploi du présent de narration et du passé composé. Dans cette phrase, l'apprenant a aussi employé deux verbes qui se succèdent dans leur réalisation ; cette succession est mise en évidence par l'indicateur de temps « puis ». Le premier verbe « rencontrer », conjugué au passé composé, indique un procès réalisé, accompli au moment considéré de l'énonciation alors que le second, le verbe « tuer » conjugué au présent, indique un procès en cours d'accomplissement au même moment de l'énonciation. Seulement dans cet état de fait, nous considérons l'emploi du présent dans cette phrase inapproprié parce qu'il manifeste l'accomplissement en cours, alors que le procès ne l'est pas au moment considéré de l'énonciation. Il est vrai que le présent véhicule une valeur actuelle du procès en montrant ce qu'il dit comme vrai, comme existant au moment où il le dit mais le cotexte indique clairement que le procès « tuer » est vu dans sa globalité et comme il est téléologique de par son aspect verbal, son début et sa fin est bien connue et le procès est accompli, ceci est bien démontré grâce à l'emploi de l'expression temporelle « la nuit dernière ». Les deux procès sont tous les deux accomplis et révolus dans un passé récent.

Le plus-que-parfait

(3) * dans les combats de la guerre, les Algériens cherchent les français et ils avaient massacrés les français.

Dans la phrase (3), l'apprenant considère l'époque de la guerre comme moment de l'énonciation ce qui explique l'emploi du présent de narration pour le procès « chercher », un emploi d'ailleurs adéquat au cotexte car il actualise l'événement et le présente comme vrai au moment où il le raconte. Mais il détache le même énoncé du moment de l'énonciation à travers l'emploi du plus-que-parfait. De ce fait, nous nous trouvons face à un énoncé à la fois détaché et rattaché au moment de l'énonciation. L'emploi du plus-que-parfait dans ce cotexte est inapproprié car c'est un temps qui exprime l'antériorité par rapport au temps de la principale alors que dans cet énoncé il exprime une valeur accomplie du processus dans une situation actuelle et en position de postériorité. Le procès « massacrer » et « chercher » se trouvent dans un continuum temporel, autrement-dit dans une succession d'événements qui englobe les deux procès ce qui impliquerait l'expression de la même valeur aspectuelle.

Conclusion

Dans le cadre de cette recherche, nous ne nous sommes intéressés qu'aux erreurs relatives au verbe français et ses différentes valeurs temporelles et aspectuelles qu'il véhicule à travers les tiroirs verbaux du mode indicatif à travers un corpus établi à partir des productions écrites d'apprenants algériens de 3^oA.S. Cette analyse nous a permise de mettre la lumière sur quelques éléments qui peuvent constituer un obstacle dans le choix et l'emploi adéquat d'un temps verbal dans un énoncé :

1. *Le moment de l'énonciation* : les élèves rencontrent des difficultés à créer un lien entre le moment où ils produisent leurs textes et le moment où l'événement se déroule et cette incapacité à situer le moment de l'énonciation ne fait que compliquer la tâche de l'écriture pour l'élève.

2. *L'aspect lexical exprimé par le verbe*, autrement dit, la valeur temporelle intrinsèque du verbe, est considéré comme un facteur d'échec car pour l'élève cette valeur faciliterait le choix du tiroir verbal et le conduirait à employer la forme verbale incorrecte.

3. *L'aspect lexical exprimé par les moyens linguistiques qui entourent le verbe*, à savoir les compléments de temps qui indiquent la majorité du temps le bornage du procès, représenterait une difficulté majeure qui conduirait l'apprenant à l'emploi incorrect des temps verbaux. L'apprenant ne considèrerait dans ce cas que la dimension temporelle du procès, et par ordre temporel, nous désignons la situation/le positionnement dans le temps.

4. *L'aspect grammatical du verbe*, basé sur la flexion verbale, une compétence grammaticale source d'échec supplémentaire chez les apprenants algériens vu la multitude de temps verbaux ainsi que leurs désinences.

Bibliographie

1. Charaudeau, P. 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
2. Cohen, D. 1989. *L'aspect verbal*. Presses Universitaires de France.
3. Cuq, J-P. 2003. Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde. Paris : CLE International.
4. Dubois, J., Lagane, R. 1997. Livres de bord, Grammaire. Larousse.
5. Klum, A. 1961. *Verbe et adverbe*. Stockholm : Göteborg Uppsala.
6. Laca, B. 2002. *Temps et Aspect: de la morphologie à l'interprétation*. Presses Universitaires de Vincennes.
7. Leeman-Bouix, D. 1994. Grammaire du verbe français : des formes au sens. Paris : Nathan.
8. Mounin, G. 1974. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : PUF.
9. Touratier, C. 1996. Le système verbal français.